



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3133

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et dans le champ des solidarités - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3133**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et dans le champ des solidarités - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé sa stratégie en matière culturelle pour la période 2021-2026. Le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale figure parmi les objectifs prioritaires de cette stratégie.

Dans cette perspective, la Métropole peut apporter son soutien à des initiatives qui participent aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à la culture et aux politiques de solidarité, comme le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e2), le contrat de ville métropolitain et la déclaration de coopération culturelle qui en décline le volet culture, ainsi que le projet métropolitain des solidarités (PMS) et le pacte des solidarités.

L'intervention de la Métropole se décline selon différentes modalités complémentaires :

- la publication d'un appel à projets culture(s) et solidarités ayant pour objectif de contribuer par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités,
- le soutien à des acteurs au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain comme centres de ressources dans les champs des solidarités ou comme porteurs de dispositifs spécifiques d'inclusion sociale par la culture,
- la mise en œuvre de chantiers éducatifs en milieu culturel bénéficiant à des jeunes en situation de vulnérabilité,
- le soutien à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), et plus spécifiquement à sa mission Culture pour tous, pour le développement de programmes et d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous,
- des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés (personnes âgées, personnes en situation de handicap), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire métropolitain et menées à l'occasion d'événements annuels.

II - L'appel à projets culture(s) et solidarités 2024

Pour rappel, par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2332 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 193 500 €, au profit de 32 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets cultures(s) et solidarités pour l'année 2023.

1° - Les thématiques et critères de sélection

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs d'action et de médiation artistique et culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre culturelle existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de grande précarité. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création artistique qui favorise les mixités culturelles, sociales, intergénérationnelles et de genre et qui permette une valorisation des productions et des participants.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport aux publics ciblés et son impact sur leur inclusion sociale,
- la qualité de la participation des personnes et la rencontre entre différents publics,
- la gouvernance multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité du dossier présenté.

Les modalités de l'appel à projets prévoient la possibilité d'un soutien pluriannuel de maximum trois ans pour des projets inscrits dans une durée équivalente.

2° - Propositions de soutien aux projets pour l'année 2024

60 dossiers ont été reçus en réponse à l'appel à projets publié du 18 octobre au 15 décembre 2023, (83 déposés en 2023) et 58 ont été déclarés recevables.

Sur ces 58 projets recevables, il est proposé d'en retenir 33 : 21 projets sont soutenus pour la 1^{ère} fois cette année et 12 projets correspondent à des actions initiées en 2022 ou 2023 qui sont reconduites ou se poursuivent durant une 2^{ème} ou une 3^{ème} année.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 208 000 € au profit des 33 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants, selon la répartition détaillée en annexe :

- enfants et jeunes en situation de vulnérabilité ou d'insertion : huit projets opérés par l'association Zéotrope, Compagnie Kadia Faroux, Ginga, Matière mobile, Maison des jeunes et de la culture Laënnec, Pour la suite du monde, Le Théâtre Désordre des esprits, la compagnie Waninga,

- personnes âgées et intergénérationnel : trois projets opérés par Arts & cultures numériques, l'association Waalde, La Marche bleue,

- jeunes et adultes en situation de handicap : trois projets opérés par la Fondation OVE, la Nième Compagnie, La Passerelle Ouest,

- personnes en insertion professionnelle et sociale : cinq projets mis en œuvre par la Compagnie du subterfuge, ERIS, Galerie Tator, La Compagnie du sabir, Si Tu, STP Productions,

- personnes en situation de grande précarité et d'insertion sociale : huit projets portés par l'association départementale d'entraide pupilles Rhône, Ballet Cosmique, Centre culturel Œcuménique, Centre social de Cusset, Comité du secours populaire Français de Villeurbanne, Fondation Armée du salut, Ohm-Art, Singa,

- différents publics en situation de vulnérabilité : six projets opérés par Ainsi Parlait, Arrangement provisoire, Drôle d'équipage, le Lien théâtre, L'imprévisible fabrique, Maison des jeunes et de la culture Fontaines Saint-Martin.

III - Soutien aux acteurs culturels et dispositifs ressources dans le domaine de l'inclusion sociale et des solidarités

L'appel à projets culture(s) et solidarités permet également d'identifier des acteurs ressources qui agissent dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité, pouvant faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

Depuis 2022, des démarches d'inclusion sociale par la culture sont également distinguées en tant que programmes efficaces pour des jeunes et adultes en insertion professionnelle ou en rupture de parcours qui chaque année y participent et qui peuvent bénéficier d'une continuité de soutien pour un nouveau cycle de trois années.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2332 du 22 mai 2023, la Métropole a soutenu quatre structures pour un montant total de subventions de 30 000 € (Compagnie OnOff, Centre hospitalier Vinatier, Laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes (LALCA) et Théâtre du Grabuge).

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions, au titre de l'année 2024, d'un montant total de 20 000 € pour le soutien des trois structures ressources suivantes :

- la Compagnie OnOff qui développe et diffuse la culture sourde dans le domaine artistique, pour un montant de 8 000 € grâce à des créations visuelles et bilingues français/langue des signes française (LSF) et l'adaptation de spectacles en LSF, des actions de sensibilisation pour tous, la formation d'artistes sourds et la transmission par le site Numérisigne. La compagnie coordonne et anime également le dispositif Parcours culturel spectateurs sourds, plateforme de mise à disposition de propositions culturelles et artistiques accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole et assure, de plus, le portage de la Journée mondiale des sourds étendue au mois de septembre sur le territoire,
- la Ferme du Vinatier qui met en œuvre un programme culturel régulier en milieu psychiatrique comprenant spectacles, créations, expositions, rencontres et ateliers ouverts aux patients, au personnel, aux visiteurs de l'hôpital mais aussi aux habitants, pour un montant de 5 000 €,
- LALCA qui développe une recherche-action artistique sur le thème de l'habitat précaire, de l'hospitalité et de la fabrique de la Ville à Lyon et Villeurbanne et développe de nouveaux outils et formats de production artistique en 2024 permettant le recueil et l'expression des voix des personnes en situation de grande précarité du territoire, pour un montant de 7 000 €.

Il est également proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions, au titre de l'année 2024, d'un montant total de 19 000 € pour le soutien de trois dispositifs d'inclusion sociale par la culture, selon le principe d'un soutien pluriannuel de trois ans :

- La Troupe, un service civique incluant ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires en vue de créations scéniques et travail de médiation auprès des publics de structures sociaux-éducatives porté par la maison des jeunes et de la culture Laënnec, pour un montant de 10 000 €,
- Entrez et Restez dans le jeu, chantiers de création théâtrale et de découverte du spectacle vivant avec des publics en insertion opérés par le Théâtre de l'Iris, pour un montant de 9 000 €.

IV - Soutien aux chantiers éducatifs mis en œuvre au sein d'institutions culturelles

Les actions ciblées à travers ce soutien concernent les jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée. Il s'agit d'élaborer et de mettre en place des chantiers éducatifs au sein d'institutions culturelles permettant à des jeunes d'être rémunérés pour des missions de communication, d'appui technique ou de logistique événementielle. Ces missions sont enrichies d'un parcours culturel sur mesure, incluant des temps de médiation et des découvertes culturelles et artistiques.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2332 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 19 480 € pour le soutien de quatre associations mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans des établissements culturels pour des jeunes de 16 à 25 ans suivis par des structures de la prévention spécialisée : ACOLEA, association Les enfants du Rhône, Sauvegarde 69 et Spacejunk Lyon. Huit chantiers ont ainsi été réalisés avec Pôle en scènes à Bron, L'Opéra de Lyon et la Maison de la Danse à Lyon, Spacejunk Lyon à Rillieux-la-Pape, le Transbordeur et le Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne, IESS Crew et Bizarre ! avec la Webradio Les enfants du Rhône à Vénissieux.

Pour l'année 2024, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13 541 € au profit de quatre structures mettant en place huit nouveaux chantiers éducatifs dans des établissements culturels auprès de jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée, permettant l'implication de nouveaux partenaires culturels (Les Nuits de Fourvière et Arty Farty) :

- l'association ACOLEA pour un montant de 4 725 €,
- la Sauvegarde 69 pour un montant de 5 300 €,
- Spacejunk Lyon pour un montant de 2 680 €,
- le Transbordeur pour un montant de 836 €.

V - Soutien à ALLIES pour la mise en œuvre d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous en 2024

ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi a été créée en 2001 et reconnue d'intérêt général pour la mise en œuvre des activités de son pôle Culture pour tous, dont une billetterie solidaire et des missions d'insertion par la culture.

Les actions mises en œuvre ont pour objet de mobiliser les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle et la participation à la vie culturelle des personnes vulnérables, et d'animer un réseau d'acteurs sociaux et culturels sur le territoire métropolitain à travers une billetterie solidaire, une ingénierie de projets collectifs, la sensibilisation et formation des acteurs et/ou des personnes bénéficiaires.

Ces missions correspondent à des objectifs d'intérêt général poursuivis à travers la politique d'insertion, la politique de la ville et les interventions culturelles de la Métropole. Depuis 2022, afin de conforter son rôle métropolitain, le pôle est intégré au plan d'actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e). Par ailleurs, la Commune de Villeurbanne est également engagée dans le soutien du dispositif.

1° - Compte-rendu d'activité 2023 du pôle Culture pour tous et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2332 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 97 000 € à ALLIES pour la mise en œuvre d'un programme d'actions correspondant aux objectifs de trois politiques publiques métropolitaines (insertion, politique de la ville, culture et solidarités).

En 2023, Culture pour tous a relancé la dynamique de coopération et poursuivi sa structuration à travers :

- près de 1 100 partenaires actifs dont 235 culturels et 864 sociaux (1 523 contacts recensés en 2022),
- 9 111 places réservées sur la billetterie solidaire (6 558 en 2022),
- 233 actions de médiation culturelle auprès de 47 partenaires touchant environ 1 300 personnes (202 actions menées en 2023),
- 28 événements professionnels permettant la sensibilisation ou formation de 550 professionnels (22 en 2022),
- le développement de nouveaux outils de communication et de valorisation des actions (vidéos, livrets, etc.),
- la réalisation d'un appel d'offres pour la refonte du site internet de la billetterie Culture pour tous,
- une équipe restructurée avec des chargés de mission et l'accueil de huit volontaires en service civique.

L'année 2023 est restée impactée par le dysfonctionnement de la billetterie solidaire et des fragilités sur la mission culture et insertion professionnelle.

a) - Au titre de l'insertion

Le pôle Culture pour tous a poursuivi son travail collaboratif avec la MMI'e et les partenaires de l'insertion sous la forme d'appuis-conseils auprès des structures. Le pôle participe au travail partenarial pour le développement d'actions en lien avec le PMI'e2. Deux animations du réseau Inter-Missions-Locales ont été réalisées.

92 actions (parcours de découverte culturelle, cafés-culture et ateliers artistiques d'écriture ou d'éducation aux médias) ont été menées avec 26 structures partenaires auprès de 675 personnes en insertion, soit près de 30 % de plus qu'en 2023. Les effets les plus directs de ces actions concernent la sortie de l'isolement, l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'estime de soi, la mobilité et la dynamique des parcours.

b) - Au titre de la politique de la ville

Le dispositif de mobilisation de structures partenaires implantées en quartier prioritaire par des jeunes en service civique a retrouvé une dynamique d'avant la crise sanitaire. En 2023, huit volontaires ont ainsi animé 79 permanences dont un quart dans les quartiers prioritaires ou limitrophes (contre 24 en 2022).

Des interventions ont été menées auprès de partenaires sociaux sur des territoires de la politique de la ville et de structures artistiques et culturelles dans le cadre d'appels à projets impliquant la politique de la ville. Un parcours spécifique avec des habitants de Vaulx-en-Velin autour du théâtre a été élaboré mais n'a pu être réalisé suite aux tragiques événements survenus sur le territoire.

Culture pour tous a également été impliqué dans les concertations en vue du renouvellement du contrat de ville lors des Assises des quartiers populaires et Cafés des idées culture 2023.

c) - Au titre des interventions culturelles en matière de solidarités

En 2023, le pôle culture a poursuivi l'accompagnement des partenaires artistiques et culturels du territoire, partie prenante de la démarche de coopération culturelle métropolitaine, pour adapter les propositions d'actions collectives aux problématiques des personnes en situation de grande précarité.

Malgré le dysfonctionnement technique du site internet et un nombre de places mises à disposition plus limité du fait de l'inflation, 15 433 places ont pu être proposées. Un portfolio en ligne a été mis en place afin de permettre l'inscription. Par ailleurs, un usage collectif de la billetterie est encouragé auprès des partenaires, permettant de limiter la déperdition des places.

L'action du pôle culture s'est poursuivie et développée :

- dans le champ de l'urgence sociale :

. 129 parcours de médiations culturelles réalisés avec 21 structures partenaires (impliquant une dizaine de nouveaux sites) ; élaboration d'un projet expérimental avec une dizaine d'acteurs de la précarité et de la culture afin d'accompagner des personnes sans abri à créer et animer des parcours guidés de Lyon,

. animation de la coordination de structures accompagnant les personnes en situation de grande précarité ; co-organisation de la Rencontre Culture, art et hospitalité dans le cadre de la Biennale de l'hospitalité 2023 avec les services de la Métropole, les Grandes Voisines et le Théâtre du Grabuge (80 participants) et présentation de Culture pour tous dans le cadre du Forum des affaires sociales européens accueilli par la Métropole ;

- concernant la prévention jeunesse : 21 séances réalisées pour le projet Alliance éducative 2022/2023 mené avec le collège Jean Monnet, une quinzaine de partenaires culture/social dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire et 12 enclenchés sur la nouvelle promotion de jeunes 2023/2024 ; suivi d'une douzaine de chantiers éducatifs en établissements culturels pour les jeunes suivis par la prévention spécialisée, mobilisation de nouvelles structures et temps de sensibilisation et de bilan auprès des partenaires impliqués ;

- auprès des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) : implication dans le groupe technique sur les actions d'insertion par la culture et la sensibilisation des professionnels et participation au Projet Social de Territoire de Lyon :

. mise en place de permanences dans les MDML d'Écully, Sainte-Foy-lès-Lyon, Villeurbanne et Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 4ème, Lyon 3ème, Lyon 6ème,

. reconduite de la formation Théâtre et action sociale avec le TNP impliquant une dizaine d'assistantes sociales des MDML de Vaulx-en-Velin et de Lyon Rive Gauche,

. suivi du partenariat MDML de Villeurbanne et du TNP et mise en place d'un parcours mensuel de spectacles proposés aux bénéficiaires en collectif.

2° - Programme d'actions 2024

a) - Au titre de l'insertion

Culture pour tous propose de poursuivre l'animation territoriale et le développement de parcours culturels afin de permettre l'accès à la culture des publics en insertion, parmi lesquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active et du revenu de solidarité jeune (RSJ).

Pour 2024, il s'agira de réfléchir à de nouvelles articulations pour le développement d'actions insertion-culture dans le cadre du PMIE 2022-2026, proposer une feuille de route plus spécifique RSJ, développer des propositions dans le cadre de France travail sur le territoire de Givors/Grigny et travailler à l'élaboration d'une nouvelle grille d'impact et d'évaluation.

b) - S'agissant des territoires de la politique de la ville

L'objectif est de continuer la mobilisation des habitants pour maintenir 25 % de participants résidant en territoires politique de la ville dans les différentes actions et de cibler 20 territoires prioritaires de la Métropole (Lyon 1er, Lyon 3ème, Lyon 5ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Bron, Décines-Charpieu, Givors, Écully, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne). Afin d'aller à la rencontre des habitants, 40 permanences seront mises en place en privilégiant ces territoires, grâce à l'accueil de volontaires en service civique formés à la mobilisation des personnes et l'accompagnement de parcours de médiation culturelle.

Culture pour tous poursuivra son implication, dans le cadre du nouveau contrat de ville, à travers la sensibilisation des acteurs des territoires au levier culturel dans les projets de développement social sur les territoires et des partenariats avec les centres sociaux.

c) - Concernant la culture dans le champ des solidarités

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des communes et établissements culturels signataires de la déclaration et convention de coopération culturelle dans l'utilisation de la billetterie solidaire, le montage d'actions thématiques ou inter-établissements culturels et l'engagement de nouveaux partenaires.

Plus spécifiquement en lien avec les services de la Métropole dans le cadre du PMS et du pacte des solidarités :

- implication dans le groupe technique Culture et MDML et suivi sur-mesure auprès des territoires cibles pour la mise en place d'actions d'insertion par la culture et la sensibilisation des professionnels,
- animation d'une coordination Culture et précarité et développement de parcours culturels et artistiques visant l'intégration des personnes en situation de grande précarité, de réfugiés et mineurs non accompagnés ; sensibilisation des équipes culturelles à l'accueil de personnes en situation de grande précarité,
- expérimentations : essaimage du projet Alliance éducative en lien avec le décrochage scolaire ; coordination du projet Quand d'anciens SDF deviennent guides touristiques pour la ville,
- suivi des partenariats et de la mise en œuvre des chantiers éducatifs en établissement culturel.

d) - Objectifs généraux 2024

Culture pour tous propose de renforcer l'animation territoriale et la participation à la vie culturelle de tous, à travers :

- une meilleure coordination inter-partenaires, des processus clarifiés et des référents culture identifiés au sein des structures sociales,
- un site Internet refondu avec un nouvel hébergeur et des fonctionnalités améliorées, notamment en matière d'évaluation,
- la structuration de modules reconnus de formation professionnelle,
- des ateliers et outils de valorisation des paroles des personnes mobilisées (vidéo, podcast, fanzine, etc.),
- des ateliers artistiques sur des publics cibles, en complément des parcours découvertes de médiation,
- une sensibilisation des communes de la Métropole à son action.

La structuration du Pôle avec une équipe stabilisée et confortée à cinq équivalents temps plein est un préalable à la bonne réalisation des missions du programme d'actions 2024 qui se situe à l'articulation d'un double champ et de réseaux : insertion et social d'une part, arts et culture d'autre part. Dans ce contexte, il est proposé à la Commission permanente de conforter le soutien de la Métropole et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 110 000 € pour l'année 2024 au profit d'ALLIES, selon le détail suivant :

- 25 000 € au titre de l'insertion (22 000 € en 2023),
- 6 000 € au titre de la politique de la ville (5 000 € en 2023),
- 79 000 € au titre de la culture (70 000 € en 2023).

Une demande de subvention complémentaire pour l'année 2024 sera également proposée dans le cadre du fonds social européen.

VI - Soutien à des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés

Au titre de ses interventions culturelles en matière de solidarité, la Métropole soutient également des interventions artistiques et culturelles auprès de personnes relevant de ses politiques publiques de solidarité (personnes âgées, personnes en situation de handicap), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire et menées à l'occasion d'événements annuels tels que la Semaine bleue.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2332 du 22 mai 2023, la Métropole a reconduit et amplifié le soutien à l'opération EHPADS en JAZZ(s), initié et porté par le réseau professionnel régional JAZZ(s)RA depuis 2021, pour la mise en œuvre d'interventions musicales en établissements spécialisés permettant d'offrir un temps d'animation dans ces structures éprouvées dans le contexte de crise sanitaire et de soutenir la diffusion culturelle et musicale sur le territoire.

L'association JAZZ(s)RA a organisé des concerts dans 15 établissements du territoire métropolitain, et proposé à deux d'entre eux une création musicale participative avec restitution lors de la Semaine bleue réalisée par deux formations de jazz. En 2023, 17 concerts de groupes musicaux locaux ont ainsi été donnés dans des établissements de la Métropole accueillant des personnes âgées ou empêchées.

Devant le succès de la manifestation auprès des établissements et la qualité des interventions, il est proposé de renforcer le soutien à l'opération EHPADS en JAZZ(s) en 2024. L'association JAZZ(s)RA propose d'organiser une vingtaine de concerts dans des établissements du territoire métropolitain et de compléter cette action par un volet de création musicale participative avec restitution lors de la Semaine Bleue dans deux établissements.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour la mise en œuvre de ces interventions musicales en établissements spécialisés pour l'été 2024.

VII - Modalités de versement et de contrôle des subventions

Une convention sera établie avec ALLIES précisant, notamment, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée.

Pour tous les autres bénéficiaires, le versement des subventions interviendra de manière unique, après que la présente délibération soit devenue exécutoire.

Chaque structure devra fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de six mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé. À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination ou qui excéderait le coût réel des dépenses engagées par le bénéficiaire devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole.

Enfin, chaque bénéficiaire s'engage à indiquer le soutien de la Métropole, sous forme littéraire ou sous forme de logo, dans toutes les opérations de communication relative à l'évènement ou l'action engagés et sur tous les outils de communication quels que soient les supports utilisés (digitaux ou imprimés) et les publics visés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 382 541 €, réparti comme suit :

- 208 000 € au profit de 33 bénéficiaires au titre de l'appel à projets culture(s) et solidarités, selon la répartition annexée ci-après ;

- 39 000 € au profit des cinq associations suivantes au titre du soutien à des acteurs culturels ressources dans le champ des solidarités ou porteurs de dispositifs d'inclusion sociale par l'art et la culture selon la répartition suivante :

- . 8 000 € au profit de l'association Compagnie On Off,
- . 5 000 € au profit du Centre hospitalier du Vinatier,
- . 7 000 € au profit de LALCA,
- . 10 000 € au profit de la MJC Laennec,
- . 9 000 € au profit du Théâtre de l'Iris ;

- 13 541 € au profit des quatre structures suivantes mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans les établissements culturels selon la répartition suivante :

- . 4 725 € au profit de l'association ACOLEA,
- . 5 300 € au profit de La Sauvegarde 69,
- . 2 680 € au profit de Spacejunk,
- . 836 € au profit du Transbordeur ;

- 110 000 € au profit d'ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi pour le développement de l'accompagnement des professionnels du champ social dans l'insertion par la culture et d'actions d'accès à la culture ;

- 12 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour le soutien d'interventions musicales au sein du dispositif EHPADs en JAZZ(s) métropolitains sur la période estivale.

b) - la convention à passer entre la Métropole et ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 382 541 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 :

- chapitre 65 : opération n° 0P33O3063A pour un montant de 351 541 € et opération n° 0P17O5473 pour un montant de 6 000 €,

- chapitre 017 : opération n° 0P36O5745 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321015-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
